

Charte Méthodologique

Observatoire de nos élus en Europe

Le Réseau Action Climat a analysé l'action en faveur du climat des députés français au Parlement européen et du Gouvernement français en Europe lors de la dernière mandature (2014-2019). L'analyse porte sur dix votes clés pour les politiques climatiques et énergétiques de l'Union européenne, allant du commerce international à la gestion des forêts, en passant par le soutien aux infrastructures gazières.

Afin d'analyser l'action de tous les députés, seuls les **votes en assemblée plénière** du Parlement européen ont été analysés car l'ensemble des députés européens a l'obligation d'y participer. Quant à l'action du gouvernement français sur les mêmes textes, elle a été analysée en fonction des prises de position publiques **du Gouvernement** (sous la Présidence de François Hollande, d'une part, et d'Emmanuel Macron, d'autre part), principalement lors des différents conseils des ministres européens.

L'analyse couvre **10 législations emblématiques de l'action climatique européenne** entre 2014 et 2019 : pour certaines législations comme le CETA ou l'objection à la liste des projets d'intérêt commun subventionnés par l'Union européenne, l'évaluation porte sur le rejet ou l'adoption du texte dans son entièreté. Dans d'autres cas, tels que la directive Énergies Renouvelables ou le règlement fixant des normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves, l'évaluation des votes a porté sur des amendements emblématiques des textes votés.

Le **système de notation général a été élaboré en collaboration avec le Climate Action Network Europe**, réseau regroupant 140 ONG sur le continent européen. Il prend appui sur le niveau d'ambition nécessaire à la mise en oeuvre de l'accord de Paris en Europe. Les critères d'ambition développés, législation par législation, ont été l'objet de campagnes de plaidoyer de la part des ONG. Cependant, dans certains cas, aucun des amendements portés au vote en session plénière n'était compatible avec le respect des engagements vis-à-vis de l'accord de Paris. Dans ce cas, les députés européens ont été évalués au regard du niveau d'ambition le plus élevé soumis au vote.

1. Députés européens

Les députés européens sont répartis dans leur **parti national** qui eux mêmes sont répartis dans les **groupes politiques suivants**, faisant référence à leurs groupes politiques au Parlement européen :

- France Insoumise, Front de Gauche et Parti Communiste Français - “Gauche Unitaire européenne”
- Parti socialiste, Génération.s le mouvement, et les radicaux de Gauche - “Socialistes et Démocrates”
- Europe-Écologie-Les-Verts - “Verts européens”
- MoDem, UDI, et La République En Marche - “Alliance des Libéraux et Démocrates européens”
- Les Républicains et Agir – La Droite constructive - “Parti Populaire européen”
- Rassemblement national, Debout la France, Les Patriotes, et affiliés (rassemblement des députés européens ayant été élus en tant que Front National et qui sont aujourd’hui répartis entre les groupes parlementaires dits eurosceptiques “Europe des Nations et des Libertés”, “Europe de la liberté et de la démocratie directe” et “Conservateurs et réformistes européens”)

Système de notation :

Chaque texte équivaut à 1 point : un vote compatible avec l’accord de Paris ou avec le niveau d’ambition le plus élevé rapporte donc **1 point** aux députés européens, là où un vote allant à l’encontre de la mise en oeuvre de l’accord de Paris en Europe obtient la note de **0 point**.

Des nuances ont été apportées sur certains textes, notamment lorsqu’ils concernent des objectifs chiffrés. Auquel cas, un vote pour une position intermédiaire rapporte **0,5 point**.

Les **députés européens absents ou qui se sont abstenus** lors du vote en plénière obtiennent **0 point**. La raison tient à ce que les députés européens ont l’obligation de se présenter au vote lors des sessions plénières du Parlement européen. Les majorités pouvant être très ténues, chaque vote compte pour le climat.

Selon cette méthodologie, une **note globale a alors été attribuée à chaque député européen** en faisant la moyenne des points obtenus sur chaque texte. Les notes globales obtenues par chacun des députés d'un même parti politique national ont ensuite été additionnées pour former une moyenne et obtenir une note par groupe politique.

Les notes ont ensuite été traduites sous formes de jauges de couleur, allant du vert (bonne évaluation) au rouge (mauvaise évaluation). Les députés pour lesquels figure la mention rouge/vert sont ceux qui n'ont pas obtenu la note maximale en raison de leur absence ou abstention sur une partie du texte seulement.

2. Gouvernement français

Les Gouvernements, réunis en Conseil des ministres européens, sont appelés à se prononcer sur les textes proposés par la Commission européenne et votés par le Parlement européen. A ce titre, l'évaluation de l'action climatique des députés européens peut également être faite pour l'action du Gouvernement français en Europe.

Sur l'ensemble des textes analysés, une note a été attribuée aux positions prises par le Gouvernement français. Ces positions ont été rendues publiques lors des Conseils des chefs d'Etats et de gouvernements européens ou lors des différentes formations du Conseil des ministres européens. L'évaluation menée repose sur les communications officielles du Gouvernement.

De la même manière que pour les votes des députés, des notes de 1, 0,5 ou 0 ont été attribuées au Gouvernement selon les positions portées en Conseil. Une note moyenne évaluant l'action climatique du Gouvernement à l'échelle européenne a ainsi pu être obtenue.

3. Détails de l'évaluation par législation

Titre	Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA)
Numéro de référence	A8-0009/2017

Date du vote	15 février 2017
Vote analysé	Texte entier
Résultat	Approuvé
Élément de notation	<ul style="list-style-type: none"> - Vert : vote contre le texte final - Rouge : vote pour le texte final
Sources	<ul style="list-style-type: none"> ○ Texte de l'accord ○ Feuille de vote
Date du Conseil des ministres de l'environnement	
Élément de notation de la position du gouvernement	<p>Note du gouvernement : 0</p> <p>La France ne s'est pas opposée à l'entrée en vigueur provisoire du CETA alors que ce dernier n'a pas été ratifié par les parlements nationaux.</p>
Sources pour l'analyse de la position du gouvernement	

Titre	Directive relative à l'efficacité énergétique
Numéro de référence	A8-0391/2017
Date du vote	17 janvier 2018
Vote analysé	Amendement 45 et texte final
Résultat	Amendement rejeté et texte final adopté
Élément de notation	<ul style="list-style-type: none"> - Vert : vote en faveur de l'amendement 45, soit 40 % d'efficacité énergétique en 2030 ; - Orange : vote en faveur du texte final, mais contre l'amendement 45, soit 35 % d'efficacité énergétique en 2030 ; - Rouge : vote contre l'amendement 45 et contre le texte final, soit 30 % d'efficacité énergétique en 2030 ;
Sources	<ul style="list-style-type: none"> ○ Texte ○ Feuille de vote

Date du Conseil des ministres de l'énergie	11 juin 2018
Élément de notation de la position du gouvernement	Note du gouvernement : 1 En 2017 et 2018, la France a soutenu une hausse significative de l'objectif d'efficacité énergétique à plus de 35 % et son caractère contraignant.
Sources pour l'analyse de la position du gouvernement	- Déclaration en fin de négociations

Titre	Directive relative à la promotion de l'utilisation d'énergie produite à partir de sources renouvelables
Numéro de référence	A8-0392/2017
Date du vote	17 janvier 2018
Vote analysé	Amendement 339 et texte final
Résultat	Amendement 339 rejeté et texte final adopté
Élément de notation	<ul style="list-style-type: none"> - Vert : vote en faveur de l'amendement 339, soit 45 % d'énergies renouvelables en 2030 ; - Orange : vote en faveur du texte final, mais contre l'amendement 339, soit 35 % d'énergies renouvelables en 2030 ; - Rouge : vote contre l'amendement 339 et contre le texte final, soit 27 % d'énergies renouvelables en 2030 ;
Sources	<ul style="list-style-type: none"> o Texte o Feuille de vote
Date du Conseil des ministres de l'énergie	11 juin 2018
Élément de notation de la position du gouvernement	Note du gouvernement : 0,5 D'abord opposé à une hausse de l'objectif d'énergies renouvelables en Europe, le gouvernement français a finalement porté un objectif de 32 % pour 2030
Sources pour l'analyse de la position du gouvernement	- Déclarations au début de négociations

	- Déclarations en fin de négociations
--	---

Titre	Système d'échange des quotas d'émissions
Numéro de référence	A8-0003/2017
Date du vote	15 février 2017
Vote analysé	Amendement 40
Résultat	Amendement rejeté
Élément de notation	<ul style="list-style-type: none"> - Vert : vote en faveur de l'amendement 40, soit une réduction des quotas d'émissions de 2,4 % par an ; - Rouge : vote contre l'amendement 40, soit une réduction des quotas d'émissions de 2,4 % par an
Sources	<ul style="list-style-type: none"> o Texte o Feuille de vote
Date du Conseil des ministres de l'environnement	28 février 2017
Élément de notation de la position du gouvernement	Note du gouvernement : 1 Les gouvernements sous François Hollande, puis Emmanuel Macron ont soutenu le renforcement du prix du CO2 et la baisse rapide des quotas d'émissions.
Sources pour l'analyse de la position du gouvernement	- Déclaration

Titre	Objection à la liste des Projets d'Intérêt Commun
Numéro de référence	B8-0136/2018
Date du vote	14 mars 2018
Vote analysé	Texte de l'objection
Résultat	Rejeté

Élément de notation	<ul style="list-style-type: none"> - Vert : vote en faveur de l'objection - Rouge : vote contre l'objection
Sources	<ul style="list-style-type: none"> ○ Texte ○ Feuille de vote
Élément de notation de la position du gouvernement	<p>Note du gouvernement : 0</p> <p>Le gouvernement français ne s'est pas opposé à la liste des projets, dont faisait partie des projets gaziers importants. Les financements ont donc pu être accordés.</p>

Titre	Règlement établissant des normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières (...)
Numéro de référence	A8-0287/2018
Date du vote	3 octobre 2018
Vote analysé	Amendements 83/93cp, 28cp, 81cp/95cp, 73
Résultat final au Parlement européen	Amendement 83/93cp, 28cp et 73 rejetés, amendement 81cp/95cp adopté
Éléments de notation	<ul style="list-style-type: none"> - Vert : vote en faveur des amendement 83/93cp ou 28cp, soit une réduction de 50% ou 45% des émissions des voitures en 2030 - Orange : vote en faveur de l'amendement 81cp/95cp, soit une réduction de 40% des émissions des voitures en 2030 - Rouge : vote pour l'amendement 73 ou contre les amendements 83/93cp, 28cp ou 81cp/95cp, soit une réduction des émissions des voitures en 2030 inférieure ou égale à 35%
Sources	<ul style="list-style-type: none"> ○ Texte ○ Feuille de vote
Date du Conseil des ministres de l'environnement	09 octobre 2018
Élément de notation de la position du	Note du gouvernement : 0,5

gouvernement	La France, qui avait demandé moins 20 % en 2025 et moins 40% en 2030 au début du Conseil, ne s'est pas opposée à l'adoption par le Conseil des objectifs de moins 15% et moins 35% à la différence d'autres pays (Danemark, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Slovénie et Suède).
Sources pour l'analyse de la position du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Déclarations lors du 1er tour des négociations - Déclarations lors du 2ème tour des négociations

Titre	Règlement relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie
Numéro de référence	A8-0262/2017
Date du vote	13 septembre 2017
Vote analysé	Amendement 65/1
Résultat	Adopté
Élément de notation	<ul style="list-style-type: none"> - Vert : vote contre l'amendement 65/1, soit limiter la possibilité pour les Etats d'intensifier les coupes forestières ; - Rouge : vote en faveur de l'amendement 65/1, soit limiter la possibilité pour les Etats d'intensifier les coupes forestières ;
Sources	<ul style="list-style-type: none"> o Texte o Feuille de vote
Date du Conseil des ministres de l'environnement	13 octobre 2017
Élément de notation de la position du gouvernement	<p>Note du gouvernement : 0,5</p> <p>Les gouvernements sous François Hollande, puis d'Emmanuel Macron, ont d'abord défendu des règles leur permettant à la France d'intensifier les coupes forestières sans être inquiété. Cette position a changé dans un second temps de la</p>

	négociation avec des prises de positions plus progressistes, malheureusement un peu tardive.
Sources pour l'analyse de la position du gouvernement	- Déclaration

Titre	Règlement relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030
Numéro de référence	A8-0208/2017
Date du vote	14 juin 2017
Vote analysé	Amendements 29cp/2 et 29cp/3
Résultat	Adoptés
Élément de notation	<ul style="list-style-type: none"> - Vert : vote en faveur des amendements 29cp/2 et 29cp/3, soit limiter au maximum le gonflement artificiel du budget carbone des Etats ; - Orange : vote en faveur de l'amendement 29cp/2 ou 29cp/3, soit limiter un peu le gonflement artificiel du budget carbone des Etats ; - Rouge : vote contre les amendements 29cp/2 et 29cp/3; soit autoriser le gonflement artificiel du budget carbone des Etats ;
Sources	<ul style="list-style-type: none"> o Texte o Feuille de vote
Date du Conseil des ministres de l'environnement	13 septembre 2017
Élément de notation de la position du gouvernement	<p>Note du gouvernement : 1</p> <p>Longtemps silencieux sur le dossier, le gouvernement français a pris des positions visant à limiter au maximum le gonflement artificiel des budgets carbone des Etats, la Stratégie nationale bas carbone française étant plus ambitieuse que les objectifs européens.</p>

Sources pour l'analyse de la position du gouvernement	- Déclaration
---	-------------------------------

Titre	Résolution sur la conférence des Nations unies de 2018 sur les changements climatiques à Katowice, Pologne (COP 24)
Numéro de référence	B8-0477/2018
Date du vote	25 octobre 2018
Vote analysé	Paragraphe 9/1 et /2
Résultat	Approuvé
Élément de notation	<ul style="list-style-type: none"> - Vert : vote en faveur des amendements §9/1 et §9/2, soit un objectif de 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ET la neutralité carbone d'ici 2050 ; - Orange : vote en faveur de l'amendement §9/1 ou §9/2, soit un objectif de 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 OU la neutralité carbone d'ici 2050 ; - Rouge : vote contre les amendements §9/1 et §9/2, soit contre l'objectif de 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et la neutralité carbone d'ici 2050
Sources	<ul style="list-style-type: none"> o Texte o Feuille de vote
Date du Conseil des ministres de l'environnement	9 octobre 2018
Élément de notation de la position du gouvernement	Note du gouvernement : 1 Le gouvernement français a fait de la question des objectifs climatiques une priorité et porte la réhausse des objectifs européens pour 2030 et la neutralité pour 2050.
Sources pour l'analyse de la position du gouvernement	- Déclaration du Conseil du 9 octobre 2018

	- Déclaration du Conseil du 20 décembre 2018
--	--

Titre	Règlement établissant des normes de performance en matière d'émissions pour les nouveaux véhicules lourds (...)
Numéro de référence	A8-0354/2018
Date du vote en plénière du Parlement	14/11/2018
Votes analysés	Amendements 36 et 37
Résultat du vote	Amendements 36 et 37 adoptés
Élément de notation des députés	<ul style="list-style-type: none"> - Vert : vote en faveur de l'amendement 36, soit une réduction des émissions des camions de 20% en 2025; et de l'amendement 37, soit une réduction des émissions des camions d'au moins 35% en 2030 ; - Orange : vote contre l'amendement 36, donc pour une simple réduction des émissions des camions de 15% en 2025; ou contre l'amendement 37, donc pour une réduction des émissions des camions inférieure à "au moins 35%" en 2030 ; - Rouge : vote contre les amendements 36 et 37, soit pour une simple réduction des émissions des camions de 15% en 2025 et pour une réduction des émissions des camions inférieure à "au moins 35%" en 2030
Sources pour l'analyse du vote des députés	<ul style="list-style-type: none"> - Texte - Feuille de vote
Date du Conseil des ministres de l'environnement	20/12/2018
Élément de notation de la position du gouvernement	Note du gouvernement : 0,5 La France a soutenu moins 15% et moins 35% en 2030
Sources pour l'analyse de la position du gouvernement	- Déclaration

